

# ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

ASSOCIATION

97 Rue Royale

78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

## Rapports du Commissaire aux comptes

## Exercice clos le 31 août 2020

Immeuble D1 – 66, Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS  
Cabinet F. Lenoir et Associés est membre du groupe Avvens - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris et Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France  
SARL au capital de 8 000 euros - RCS PARIS 408 214 989 - TVA intracommunautaire FR94408214989  
Tél. +33 (0)1 55 74 69 69 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

# Sommaire



- **Rapport sur les comptes annuels**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

# **Rapport sur les comptes annuels**

---

# ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

ASSOCIATION

97 Rue Royale

78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Immeuble D1 – 66, Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS  
Cabinet F. Lenoir et Associés est membre du groupe Avvens - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris et Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France  
SARL au capital de 8 000 euros - RCS PARIS 408 214 989 - TVA intracommunautaire FR94408214989  
Tél. +33 (0)1 55 74 69 69 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

## **ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP**

ASSOCIATION

97 Rue Royale  
78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

A l'Assemblée Générale de l'Association ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP,

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5. 3) de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement d'estimation sur la taxe d'apprentissage résultant de la réforme du financement.

### **4. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mises en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 25 janvier 2021.

### Cabinet F. Lenoir et Associés

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Florence LENOIR  
Associée

## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Compte de résultat

	31/08/20	31/08/19	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	8 825 194	8 571 976	253 218	2,95
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	224 596	1 406 342	-1 181 746	-84,03
Reprises et Transferts de charge	278 824	163 057	115 766	71,00
Cotisations	102 258	104 595	-2 337	-2,23
Autres produits	71 270	80 251	-8 982	-11,19
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>9 502 141</b>	<b>10 326 222</b>	<b>-824 081</b>	<b>-7,98</b>
Achats de marchandises	4 956	3 933	1 023	26,01
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	3 256 363	3 539 224	-282 861	-7,99
Impôts et taxes	151 348	374 697	-223 349	-59,61
Salaires et Traitements	3 541 848	3 812 415	-270 567	-7,10
Charges sociales	1 382 396	1 542 796	-160 400	-10,40
Amortissements et provisions	1 777 473	1 806 003	-28 531	-1,58
Autres charges	76	2 974	-2 898	-97,45
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>10 114 459</b>	<b>11 082 042</b>	<b>-967 583</b>	<b>-8,73</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-612 318</b>	<b>-755 821</b>	<b>143 502</b>	<b>-18,99</b>
Opérations faites en commun	418 234	383 082	35 153	9,18
Produits financiers	2 644	2 628	17	0,63
Charges financières	90 959	100 400	-9 442	-9,40
<b>Résultat financier</b>	<b>-88 314</b>	<b>-97 773</b>	<b>9 459</b>	<b>-9,67</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-282 398</b>	<b>-470 511</b>	<b>188 113</b>	<b>-39,98</b>
Produits exceptionnels	897 755	332 518	565 237	169,99
Charges exceptionnelles	355 916	29 168	326 748	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>541 839</b>	<b>303 349</b>	<b>238 489</b>	<b>78,62</b>
Impôts sur les bénéfices		16 757	-16 757	-100,00
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>259 441</b>	<b>-183 919</b>	<b>443 360</b>	<b>-241,06</b>

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2020	Net au 31/08/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	236 434	166 903	69 531	93 224
Immobilisations corporelles	35 481 868	21 014 062	14 467 806	15 841 968
Immobilisations financières	211 996	211 996		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>35 930 298</b>	<b>21 392 961</b>	<b>14 537 337</b>	<b>15 935 192</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	20 028		20 028	240
Créances				
Usagers et comptes rattachés	411 601	5 320	406 281	369 326
Autres	1 756 771		1 756 771	1 153 515
Valeurs mobilières de placement				171 600
Disponibilités (autres que caisse)	2 998 302		2 998 302	2 545 695
Caisse	937		937	309
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 187 639</b>	<b>5 320</b>	<b>5 182 319</b>	<b>4 240 685</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	83 300		83 300	126 018
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>83 300</b>		<b>83 300</b>	<b>126 018</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 201 237</b>	<b>21 398 281</b>	<b>19 802 956</b>	<b>20 301 895</b>
Legs nets à réaliser				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/08/2020	au 31/08/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>	17 570	17 570
<i>Dotations non consommables</i>	1 065 274	1 065 274
<i>Autres fonds propres</i>	799 309	799 309
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	7 751 158	7 935 077
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>259 441</b>	<b>-183 919</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>9 892 751</b>	<b>9 633 310</b>
Subventions d'investissement	3 319 993	3 787 882
<b>Total I</b>	<b>13 212 744</b>	<b>13 421 192</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 720 086	4 999 059
Emprunts et dettes financières diverses	10 960	10 960
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	642 717	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	658 336	518 853
Dettes fiscales et sociales	378 506	537 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	155 831	172 482
Autres dettes	23 777	10 000
Produits constatés d'avance		631 698
<b>Total IV</b>	<b>6 590 212</b>	<b>6 880 702</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>19 802 956</b>	<b>20 301 895</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 691 114	
Dont à moins d'un an (a)	1 256 381	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	140	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## ANNEXE

Le total du bilan arrêté au 31 août 2020 concerné par la présente Annexe est de 19 802 956 Euros

Le total des produits du compte de résultat s'élève à 10 820 774 Euros

Le résultat net de l'exercice s'élève à 259 441 Euros

L'exercice clos a une période de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

### Faits marquants de l'exercice 2019/2020 :

*Crise sanitaire* : L'exercice 2019/2020 a été marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. L'OGEC Notre-Dame du Grandchamp s'est adapté à la situation, sans faire appel à l'activité partielle ni recourir au PGE, mais de nombreux projets ont été stoppés. Les échéances des prêts bancaires en cours ont été suspendues automatiquement et ont été reportées en fin de prêt. Les évaluations de l'impact de cet événement sur les comptes au 31/08/2020 sont présentés au paragraphe 5.8 de l'annexe.

*Financement de l'apprentissage* : Cet exercice a été marqué par la réforme de l'apprentissage et l'évolution en matière de financement. Les contrats d'apprentissage sont financés sur la base des coûts préfectoraux ou des coûts branches qui valent pour toute la durée du contrat. Une information est fournie au point 5.3 de l'annexe.

*Taxe sur les salaires* : Sur l'exercice clos le 31/08/2020, l'OGEC a bénéficié d'un dégrèvement de taxe sur les salaires au titre de la période 2017 à 2019 pour un montant de 647 K€, auquel s'ajoutent des intérêts moratoires pour 58 K€. L'impact net sur le résultat exceptionnel est de 244 K€, après prise en compte des honoraires du consultant.

### 1) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement d'estimation mentionné point 5.3

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en retenant les dispositions prévues par le plan comptable des associations.

## **2) NOTES SUR LE BILAN - ACTIF**

### **2.A - Les immobilisations comptabilisées comprennent :**

**1 - Les immobilisations dans le cadre du bail à construction**

gymnase, nouvelle construction et réfection des anciens bâtiments.

**2 - Les immobilisations acquises sur financement par Taxe d'apprentissage**  
figurent à l'actif alors que l'état en est normalement propriétaire.

La variation de l'augmentation nette des investissements financés par des subventions de taxe d'apprentissage est affectée en compte de résultat.

Les immobilisations corporelles, notamment les biens immobiliers, ont fait l'objet d'une ventilation par composants selon la préconisation de la FNOGEC, en distinguant les éléments suivants :

- Gros œuvre (structure),
- Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures,
- IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs), Electricité-cablage, plomberie,
- Agencements intérieurs.

La disposition relative aux valeurs résiduelles à comparer aux valeurs nettes comptables des bâtiments, considérée comme non applicable, n'est pas prise en compte.

Les amortissements sont désormais calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement habituellement pratiqués et communiqués par la FNOGEC ont été retenus :

- Structure	2,5 %
- Façades, étanchéité, couvertures et menuiseries extérieures	5 %
- IGT	6,67 %
- Agencements intérieurs	6,67 %

Au 31 Août 2020, les immobilisations corporelles comprennent un montant d'immobilisations en cours et d'acomptes sur immobilisations de 90 689 €.

Un tableau des variations des immobilisations et des amortissements figure en pages 14 et 15

### **2.B - Immobilisations financières**

Le compte "Prêts logement" ne comporte que les versements effectués à des organismes et ayant un caractère récupérable.

Compte tenu de l'érosion monétaire, ce poste a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 100 % de la valeur brute.

### 2.C - Créances familles et autres créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le cas échéant font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Un tableau de ventilation des créances figure en page 17

### 2.D - Provisions pour créances douteuses

Une provision a été effectuée au 31 août 2020 :

- sur les créances familles à hauteur de 5 320 Euros

Une reprise a été effectuée au 31 août 2020 :

- sur les créances familles à hauteur de 4 454 Euros

## 3) NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

### 3.A - Fonds d'équipement

Les subventions d'équipement correspondent à un premier équipement et ne donnent pas lieu à amortissement, notamment en ce qui concerne les achats de matériel scolaire technique qui font l'objet d'un amortissement par le biais de la taxe d'apprentissage.

### 3.B - Réserve d'investissement

Ce poste a été doté de la réévaluation des biens appartenant à l'Association au 31/08/1992.

### 3.C - Réserve d'intervention

Ce poste est doté par affectation des résultats de la gestion scolaire non affectés aux investissements. En particulier, ce poste reçoit la contrepartie des rappels sur forfait d'externat.

Il a été doté du résultat du 31 août 2019.

### 3.D - Subventions d'investissements

Elles correspondent à deux éléments :

- 1- L'amortissement de la taxe d'apprentissage selon la méthode décrite ci-dessus au point 2.A.2.

2- Les subventions d'investissements reçues pour le financement de la nouvelle construction et pour la rénovation des anciens bâtiments. Elles font l'objet d'un amortissement sur la même durée que les immobilisations :

Subventions nouveau bâtiment	40 ans
Subventions rénovation ancien bâtiment	15 ans
Travaux été 95	15 ans
Travaux CDI	15 ans
Travaux câblage	15 ans
Travaux ravalement	15 ans

### 3.E - Provision pour risques :

#### Contentieux Prud'hommaux

L'OGEC ne fait l'objet d'aucune procédure prud'homale au 31/08/20 ;

### 3.F - Dettes financières et comptes rattachés

Les dettes financières figurent au bilan pour la valeur en capital restant à rembourser au 31 août 2020.

Un tableau de ventilation des dettes par date d'échéances figure en annexe page 17

### 3.H - Congés à payer

Selon l'accord d'entreprise du 5 décembre 2015, les congés payés sont soldés au 31 août de chaque année et, par conséquent, aucune provision n'est à constater à ce titre.

## **4) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **4.1 - Engagements reçus**

\* Contrat de bail à construction pour une durée de 30 ans à compter du 01/09/1994 portant sur l'ensemble des bâtiments moyennant un loyer de 97 567 Euros/an indexé sur l'indice du coût de la construction.

### **4.2 - Engagements donnés**

\* Contrat de bail à construction pour l'utilisation des bâtiments - loyer pendant les cinq premières années (du 1<sup>er</sup> octobre 1994 au 30 septembre 1999) indexé annuellement au 1<sup>er</sup> octobre de chaque exercice, loyer versé 2019/2020 : 222 530 Euros.

Ce bail est consenti moyennant un loyer à augmentation progressive aux 30/09/2004, 30/09/2009, 30/09/2014, 30/09/2019, 30/09/2024.

\* Paiement à échéance des emprunts : capital restant dû 4 691 114 Euros.

- Constructions par l'association sur terrain d'autrui des nouveaux bâtiments.

\* L'emprunt de 993 340 € est assorti d'une garantie : privilège de prêteur de deniers inscrit sur l'immeuble au profit de la banque.

\* L'emprunt de 200 000 € est assorti d'une garantie : hypothèque inscrite au premier rang portant sur l'immeuble au profit de la banque.

- Constructions par l'association sur terrain d'autrui d'un bâtiment destiné à la restauration

\* L'emprunt de 1 500 000 € n'est assorti d'aucune garantie.

\* L'emprunt de 4 400 000 € est assorti d'une promesse d'hypothèque de premier rang sur le bien sis à Versailles, 22 rue Henri de Regnier et 16 rue Monseigneur Gibier et par l'association Foncière Ile de France, tiers-promettant.

Cet emprunt, d'une durée de 10 ans, est destiné au financement des travaux phase 2 du programme immobilier, sis 97 rue Royale.

## 5) GESTION

### 5.1 - Etablissement des comptes analytiques

Gestion Patrimoniale  
Gestion Scolaire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la loi n° 2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et le décret n° 2000-470 du 31 mai 2000 relatif au financement des CFA et des sections d'apprentissage apportent des modifications au dispositif de l'apprentissage relatives à :

- l'obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes pour les CFA dont la comptabilité n'est pas tenue par un comptable public ;
- l'obligation de comptabilité distincte dont l'exercice est calqué sur l'année civile
- l'obligation de reversement de la taxe d'apprentissage sous quota non utilisée et l'information des tiers demandeurs ou l'obligation d'un accord pour l'investir.

### 5.2 - Investissements taxe apprentissage

Les investissements en agencements, matériels et logiciels scolaires techniques se sont élevés à 48 954 Euros pour l'exercice clos au 31 août 2020.

### 5.3 - Taxe apprentissage

Les recettes de la taxe d'apprentissage sous quota sont comptabilisées en produits de fonctionnement pour un montant de 2 135 208 € correspondant à l'utilisation pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'apprentissage au cours de cet exercice et des modalités de versement du coût annuel des formations, il a été provisionné un prorata de 2/6 selon le montant facturé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour tenir compte du produit à recevoir au titre des mois de juillet et août.

### 5.4 - Cotisation ASELY

La cotisation versée pour 42 549 € correspond à un produit inclus dans les cotisations reçues des élèves.

### 5.5 - Restauration

La totalité des recettes est enregistrée en compte de produit et la partie conservée par la société de restauration est passée en charge.

	2020	2019	2018
Produit restauration	651 279	895 380	971 721
Charge restauration	598 545	791 005	868 624
Solde	52 734	104 375	103 097

### 5.6 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour la certification des comptes s'élève à 17 880 €.

### 5.7 – Rattachement des charges et des produits à l'exercice

Les charges constatées d'avance s'élèvent à : 83 300 €

Le total des charges à payer s'élève à : 577 743 €

Le total des produits à recevoir à : 2 116 633 €

### 5.8 – Conséquences de l'évènements COVID-19 dans les comptes annuels

<b>Produits</b>		
	<b>IMPACTS NEGATIF</b>	
	<b>Remboursements divers aux familles (demi-pensions, Voyages, remise sur contribution)</b>	<b>161 336 €</b>
	<b>IMPACTS POSITIFS</b>	
	<b>Aides familles (APPEL)</b>	<b>7 410 €</b>

<b>CHARGE</b>		
	<b>Charges de ménage supplémentaires</b>	<b>71 966 €</b>
	<b>Charges divers matériels sanitaires:</b>	<b>10 481 €</b>
	<b>Charges pédagogiques :</b>	<b>14 810 €</b>
	<b>Total impacts négatifs</b>	<b>97 257 €</b>
	<b>IMPACTS POSITIFS</b>	
	<b>Déplacements et réceptions</b>	<b>24 875 €</b>
	<b>Gardiennage</b>	<b>10 000 €</b>
	<b>Economie sur prestations restauration non réalisées</b>	<b>70 000 €</b>
	<b>Economie sur prestations ménage non réalisées</b>	<b>21 682 €</b>
	<b>Matières et fournitures non stockés</b>	<b>34 336 €</b>
	<b>Economie reprographie</b>	<b>24 159 €</b>
	<b>Participation portes ouvertes salons</b>	<b>19 201 €</b>
	<b>Total impacts positifs</b>	<b>204 253 €</b>
	<b>NET</b>	<b>- 46 930 €</b>

Les investissements en licences et matériels informatiques ont été engagées pour un total de 40 K€ pour assurer le fonctionnement de l'établissement à distance et la continuité pédagogique.



**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)**

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations et (cessions et mises au rebut)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles	198 074	38 360			236 434	
	<b>TOTAL I</b>	198 074	38 360	-	-	236 434	
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)						
	Constructions	32 353 156	121 388		181 501	32 656 045	
	Installations techniques, matériel et outillage	1 921 867	43 799			1 965 666	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	103 554	5 560			109 114
		Matériel de transport	14 746				14 746
		Matériel de bureau et informatique	571 108	74 502			645 610
		Mobilier					
Immobilisations corporelles en cours	11 466	90 688		11 466	90 688		
Avances et acomptes sur immobilisations	170 035			170 035	-		
<b>TOTAL II</b>	35 145 932	335 937	-	-	35 481 869		
<b>TOTAL III</b>							
Immobilisations grevées de droit							
Participations et créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	202 737	15 658	6 399		211 996	
	<b>TOTAL IV</b>	202 737	15 658	6 399	-	211 996	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	35 546 743	389 955	6 399	-	35 930 299	
	<b>PRÊT A USAGE</b>						

*[Signature]*  
16

**TABEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU I)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles	104 851	62 052			166 903
	TOTAL I	104 851	62 052	-	-	166 903
	Agencements et aménagements de terrains					
CORPORELLES	Constructions	17 908 444	1 279 611			19 188 055
	Installations techniques, matériel et outillage	1 076 600	300 182			1 376 782
	Installations générales, agencements, aménagements	45 118	10 725			55 843
	Autres Immobilisations corporelles	3 752	2 949			6 701
	Matériel de bureau et informatique	270 048	116 634			386 682
	Mobilier					
	TOTAL II	19 303 962	1 710 101	-	-	21 014 063
	TOTAL GENERAL (I + II)	19 408 813	1 772 153	-	-	21 180 966

**TABEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)**

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				
	• Incorporelles				
	• Corporelles				
	• Financières	202 737	9 259		211 996
	Stocks et en-cours				
Comptes usagers (familles, élèves)					
Autres créances	4 454	5 320	4 454	5 320	
Valeurs mobilières de placement	1 483		1 483		
	TOTAL	208 674	14 579	5 937	217 316
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation	4 454	5 320	4 454	5 320
	financières exceptionnelles	204 220	9 259	1 483	211 996

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)**

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	211 996	6 477	205 519
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	211 996	6 477	205 519
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers	426 309	426 309	
Créances sociales et fiscales	1 756 625	1 756 625	
Autres créances (à détailler si besoin)	146	146	
Sous-total créances de l'actif circulant	2 183 080	2 183 080	-
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 395 076</b>	<b>2 189 557</b>	<b>205 519</b>

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SURETES REELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 719 946	589 116	2 697 590	1 433 240	VOIR : 4-2
Emprunts et dettes financières divers	10 960	10 960			
Sous-total dettes financières	4 730 906	600 076	2 697 590	1 433 240	-
Dettes fournisseurs	658 336	658 336			
Dettes fiscales et sociales	378 506	378 506			
Dettes sur immobilisations	155 831	155 831			
Autres dettes	23 777	23 777			
Sous-total autres dettes	1 216 450	1 216 450	-	-	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>5 947 356</b>	<b>1 816 526</b>	<b>2 697 590</b>	<b>1 433 240</b>	<b>-</b>

**TABEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)**

(en €)	à la clôture (31/08/N)						à la clôture précédente (31/08/N-1)					
	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente
CM-CIC MONETAIRE CT							171,895	173 082,820	1 006,907	998,282		1 483,15

*fm*

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)**

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	799 309			799 309
	Fonds statutaires	17 570			17 570
	Apports sans droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)</b>	<b>816 879</b>	-	-	<b>816 879</b>
	Réserves statutaires	29 826			29 826
	Réserves pour investissements	1 065 274			1 065 274
	Réserves de trésorerie	7 905 251		183 919	7 721 332
	Autres réserves				
<b>Total RESERVES (2)</b>	<b>9 000 351</b>	-	<b>183 919</b>	<b>8 816 432</b>	
Report à nouveau (3)					
Résultat (4)	-	259 441	-	259 441	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4</b>	<b>9 633 311</b>	<b>259 441</b>	-	<b>9 892 752</b>	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)</b>	<b>-</b>	-	-	<b>-</b>
	Subventions d'équipement	2 990 035	58 191	271 731	2 776 495
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	797 848		254 350	543 498
	Autres subventions d'investissement				
	<b>Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES A DES BIENS NON RENOUEVELABLES (6)</b>	<b>3 787 883</b>	<b>58 191</b>	<b>526 081</b>	<b>3 319 993</b>
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7</b>	<b>3 787 883</b>	<b>58 191</b>	<b>526 081</b>	<b>3 319 993</b>	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>13 421 194</b>	<b>317 632</b>	<b>526 081</b>	<b>13 212 745</b>	

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
loyers credit bail	57814	147311	57926	96501		154427	1
<b>TOTAL</b>	<b>57814</b>	<b>147311</b>	<b>57926</b>	<b>96501</b>	<b>0</b>	<b>154427</b>	<b>1</b>

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	246854	47255	120348	126506
<b>TOTAL</b>	<b>246854</b>	<b>47255</b>	<b>120348</b>	<b>126506</b>



# **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

---

# ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

ASSOCIATION

97 Rue Royale

78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

## Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 août 2020

Immeuble D1 – 66, Avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS  
Cabinet F. Lenoir et Associés est membre du groupe Avvens - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie  
Régionale de Paris et Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France  
SARL au capital de 8 000 euros - RCS PARIS 408 214 989 - TVA intracommunautaire FR94408214989  
Tél. +33 (0)1 55 74 69 69 – [www.crowe-avvens.fr](http://www.crowe-avvens.fr)

## **ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP**

ASSOCIATION

97 Rue Royale  
78000 VERSAILLES

SIREN : 785 150 459

A l'Assemblée Générale de l'Association ORGANISME DE GESTION NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Organe Délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 janvier 2021.

#### **Cabinet F. Lenoir et Associés**

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



**Florence LENOIR**  
Associée